

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft (4): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 4 (1872).

---

## ORGANISATION DES COMPAGNIES DE TRAIN DES ÉQUIPAGES.

*Rapport présenté par M. le major fédéral Paquier, à la réunion des officiers  
à Lausanne, le 5 février 1872.*

Notre organisation militaire actuelle semble avoir eu pour but unique de mettre en ligne le plus grand nombre d'hommes possible; elle s'en est remise au patriotisme de la population et à l'énergie des officiers pour suppléer à l'absence presque complète des corps auxiliaires. Or, messieurs, les dernières guerres et notre campagne d'hiver de 1871 nous ont suffisamment prouvé qu'une armée nombreuse ne peut tenir campagne si ces corps auxiliaires sont insuffisants; elles nous ont prouvé aussi qu'une armée ayant en ligne un effectif inférieur à celui de l'adversaire peut offrir une résistance beaucoup plus grande si ses transports et ses approvisionnements de toute nature sont parfaitement organisés et assurés dès le début des hostilités.

Le projet de M. le conseiller fédéral Welte a le même défaut. Il augmente considérablement l'effectif de toutes les armes, mais ne dit pas un mot de ce qui tient une si grande place dans les armées allemandes, les colonnes de bagages et les colonnes d'approvisionnements.

Les commissaires des guerres fédéraux qui ont fait la dernière campagne ont si bien senti les inconvénients du système actuel, qu'ils réclament maintenant à grands cris la création d'un corps du Commissariat. D'autres officiers ont été frappés des lacunes qui les touchaient de plus près et demandent les uns des colonnes de bagages, les autres des parcs de division plus complets.

Il est certain qu'une nouvelle organisation militaire fédérale, supprimant l'échelle des contingents, aura pour effet d'augmenter considérablement l'effectif de l'armée. Si cette augmentation est attribuée presque en totalité aux troupes en ligne, les dangers très-sérieux que nous courrons actuellement seront doublés. Au lieu d'avoir une armée se mouvant difficilement et peu approvisionnée, nous aurons une grosse armée qu'il ne sera plus possible ni de nourrir, ni de faire manœuvrer, pour peu que les circonstances du terrain et de l'atmosphère soient défavorables.

Enfin si nous n'augmentons pas le chiffre des munitions attribuées aux parcs de division, nous courrons le risque de ne pas pouvoir remplacer suffisamment les munitions employées un jour de combat.

Le train des équipages est un des corps auxiliaires de l'armée; il faut qu'il ait un effectif correspondant à celui des troupes qu'il doit servir et que son organisation soit établie d'après la répartition générale de l'armée. Ne voulant et ne pouvant pas étudier cette organisation suivant chacun des systèmes de répartition proposés pour l'armée fédérale, j'ai pris pour base de ce travail la répartition du 16 juillet 1870 et ai cherché à me rendre un compte aussi exact que possible des besoins que cette répartition pourrait avoir à satisfaire au moyen du train des équipages.

Les services exigés du train sont de deux natures :

- a) Transport des voitures des parcs de division.
- b) Transport de toute espèce de voitures et d'approvisionnements, remplaçant ainsi les chars de réquisition qui sont absolument condamnés.

Le service du train aux parcs de division ressemble extrêmement au service d'une batterie qui n'irait jamais au feu. L'emploi de ces compagnies n'exige pas une organisation qui permette de détacher pour longtemps des petites fractions de ce corps.